

# COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

## LISTE DES DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 06 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

**Date de Convocation du conseil municipal** : 30/11/2022

**Nombre de Conseillers en exercice** : 19

Présents : 16

Absents : 03

Votants : 17

**Présents** : PRADALIER Frédéric, HULOUX Martine, VALIN Jean-Marie, CARON Philippe, SALMON Bernadette, HOUSSIN Daniel, LONGUEPEE Jean, COUTEAU Odile, LOSCIUTO Martine FENAIN Bruno, THERET Elodie, DANGREMONT Romain, LIBERT Nathalie, VIELLEFON Guillaume, CARON Elise.

**Absents excusés** : Mmes DESFONTAINE Delphine – CAILLE-WATTIER Valérie – Mr FEVRIER Gilles a donné procuration à CARON Elise

**Secrétaire de séance** : CARON Philippe

**Date d’Affichage** : 09 Décembre 2022

N°	OBJET	AVIS
2022 - 040	DM 2 – Décision modificative 2 au budget primitif 2022	Adoption à l’unanimité
2022 - 041	Attribution d’une subvention au Cyclo Club d’Orchies	Adoption à l’unanimité
2022 - 042	Cantine scolaire – tarifs majorés	Adoption à l’unanimité
2022 - 043	Convention entre le Cdg59, la Communauté de Commune Pévèle Carembault et la commune de Bouvignies pour la mise à disposition d’un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (Cdg59) pour une mission de Délégué à la Protection des Données (DPD ou DPO)	Adoption à l’unanimité
2022 - 044	Locations salles du Manoir – Tarifs et Règlement	Adoption à l’unanimité

2022 - 045	Locations meublés au domaine du Manoir – Augmentation des loyers	Adoption à l'unanimité
2022 - 046	Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe à temps complet et d'un poste d'adjoint du patrimoine territorial de 2 <sup>e</sup> classe à temps non complet (24 heures/semaine)	Adoption à l'unanimité